



Appel à projets **EMERGENCE@INC 2022**

La crise sanitaire mondiale a pénalisé cette année encore l'activité des laboratoires avec des conséquences inévitables sur l'avancement des travaux de recherche. Ce contexte difficile incite d'autant plus l'institut de chimie à réaffirmer son soutien en faveur des jeunes chercheurs en renouvelant pour la cinquième année son appel à projet Emergence@INC.

Tout comme les années précédentes, l'objectif de cet appel consiste à mieux accompagner les chargés de recherche ou maître de conférences recrutés depuis 5 à 10 ans en finançant des projets novateurs par rapport à l'état de l'art et par rapport aux sujets en cours du chercheur, en encourageant la prise de risque.

Qui peut soumettre un projet ?

- Le porteur du projet doit avoir été recruté en tant que chargé de recherche ou maître de conférences entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2016. Il doit être affecté dans une unité relevant de l'INC à titre principal. Les chargés de recherche des sections de l'INC, affectés dans une unité relevant de l'INC à titre secondaire, sont également éligibles. Le projet ne doit pas déjà avoir fait l'objet d'un financement. Il sera développé dans l'unité à laquelle est rattaché le porteur.
- Les lauréats des trois campagnes précédentes ne seront pas éligibles à l'appel 2022.
- Cet appel est en priorité destiné aux chercheurs et enseignant-chercheurs de qualité et ayant des projets en rupture et ne disposant pas de moyens pour les financer. Les personnes ayant des financements conséquents en cours ne sont pas éligibles à cet appel. (ANR, JCJC, ERC, ...)
- Les lauréats acceptent de faire un court bilan écrit 18 mois après le démarrage du projet et seront conviés à présenter leurs résultats à l'occasion d'une journée organisée par l'INC.
- Les femmes ayant eu des enfants depuis leur recrutement bénéficient d'une prolongation d'un an par enfant.

➤ Moyens alloués

Les allocations postdoctorales seront d'une durée de 12 mois et seront environnées d'une dotation jusqu'à 15k€. Le chercheur CDD devra être recruté au plus tard le 1^{er} mars 2022.

➤ Dépôt des dossiers

Celui-ci se déroulera en deux étapes :

1^{ère} étape : Une lettre d'intention (une page A4, caractères police calibre 11, selon le modèle joint), précisant l'identité du porteur puis décrivant l'idée du projet, son caractère émergent et les principaux résultats attendus. Le CV du porteur, comportant une liste complète de publications. De plus, le candidat doit sélectionner 5 publications les plus significatives des cinq dernières années ; Il précisera pour chacune le résultat majeur obtenu et sa propre contribution. Le CV et les listes seront joints à ce document A4.

Ces lettres d'intention donneront lieu à une pré-sélection.

Date limite de dépôt dans l'application SIGAP le **6 Juillet 2021 à midi**.

Le fichier (lettre d'intention + CV) envoyé sera nommé : **EMERGENCE2022-1-Nom du porteur.pdf**

2^{ème} étape : Les porteurs des projets présélectionnés seront invités à proposer un document plus détaillé, **au maximum 3 pages A4**, selon le format donné. Les tailles des différentes rubriques peuvent varier mais l'ensemble doit tenir sur 3 pages.

Date limite de dépôt dans l'application SIGAP le **12 octobre 2021 à midi**.

Le dossier détaillé envoyé sera nommé : **EMERGENCE2022-2-Nom du porteur.pdf**